La lettre d'information de L'AELC



Hold up

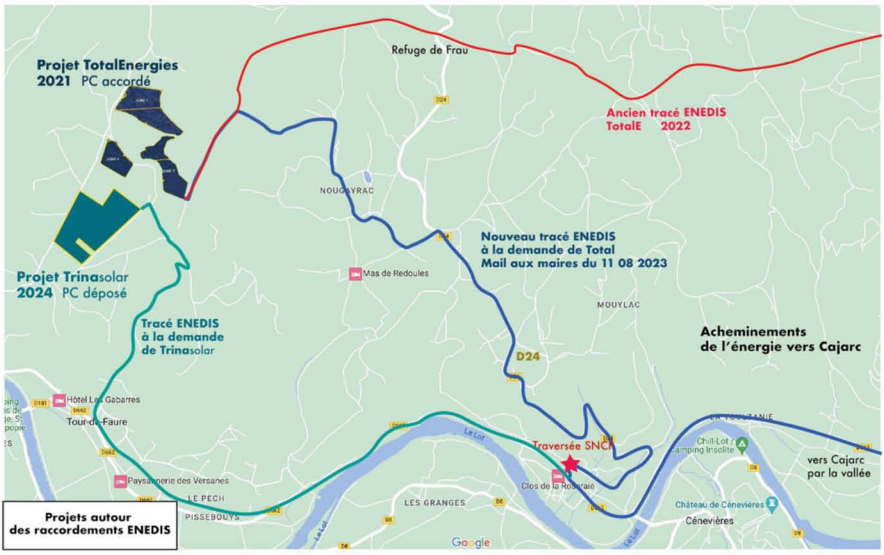
sur le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy !

Une deuxième centrale photovoltaïque en projet jouxte l'usine TotalEnergies sur le Causse de Tour-de-Faure ...

Déjà **contesté par l'ensemble des communes avoisinantes**, le premier projet d'usine photovoltaïque Total Energies avait fait l'objet d'une motion de rejet auprès d'une dizaine d'entre elles. Massacre environnemental portant atteinte à la biodiversité dans une région particulièrement riche, ce premier projet mettait à mal tant l'économie touristique d'une région basé sur le tourisme vert et culturel, qu'une économie agricole par le renchérissement du prix des terres, toute installation photovoltaïque devant se faire en privilégiant d'abord l'installation de panneaux sur des terres déjà artificialisées ou dégradées.

La délibération du Bureau syndical du Parc, en date du 19 mars 2019, spécifiait que pour les projets photovoltaïques au sol, seuls sont recevable au cas par cas les projets prévus sur des espaces déjà artificialisés et conçus « par et pour » le territoire, c'est-à-dire s'appuyant sur **une participation et une gouvernance citoyenne, garante d'une acceptabilité sociale** et d'un retour financier local.

Sitôt présenté, le projet TotalEnergies sur le Causse de Tour-de-Faure apparaissait comme le **cheval de Troie** d'un projet beaucoup plus ample : le tracé de la ligne de raccordement, de Tour -de-Faure à Cajarc, laissait planer toutes les **suspicions** sur l'ampleur des destructions possibles dans cette région.
L'**apparition d'un deuxième projet** d'usine photovoltaïque arrive en justification de nos craintes.



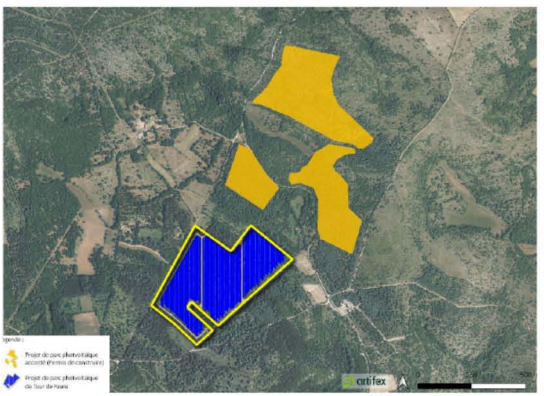
À peine le projet **TotalEnergie** était il signé par la Préfecture le 17 janvier 2023, qu'un projet de deuxième usine photovoltaïque était mis en chantier, projet dont nous apprenons aujourd'hui la formalisation sur 19 ha de forêts, en cogestion avec les services de la DDT Préfecture Lot.
Ce deuxième projet porté par la société **Trina**solar, qui s'inscrit dans un PLU désormais obsolète, puisque remplacé par un PLUI défavorable à ce genre d'aménagement, ne diffère pas du premier dans les graves atteintes environnementales et l'on assisterait ainsi à une véritable **stérilisation écologique** d'un territoire assailli de toutes parts, l'ampleur de la destruction de la biodiversité sur cette zone, remettant profondément en cause par un effet cocktail, le sérieux et la validité des études d'impact.
Ce projet, comme le précédent, va à l'encontre de la politique du Conseil Départemental du Lot, du PNRCQ, tant il privilégie des intérêts privés au détriment des habitants et au mépris de leurs élus par une main-basse des industriels sur le territoire.
C'est une manœuvre de contournement des lois sur les ENR, qui va permettre d'artificialiser **plus de 40 ha d'espaces naturels**, alors que celle-ci stipule que dans les zones forestières, **les installations solaires seront interdites** dès lors qu'elles nécessitent d'**abattre des arbres**, pour des projets supérieurs à 25 ha, au profit d'intérêts privés.

Projet TotalEnergies

Un projet mené par **Total**Energies porterait atteinte à 11 hectares de pelouses sèches et détruirait 7 000 arbres, de nombreuses espèces menacées seraient directement impactées (9 espèces d'orchidées, 15 espèces de chauve-souris, 8 espèces de mammifères, 22 espèces d'oiseaux dont 16 protégées, 3 espèces de reptiles...).

Projet TrinaSolar

La société **Trina**Solar (filiale récente d'une entreprise Chinoise), dirigée par l'ancien directeur régional Total Quadran Sud espère à son tour détruire 20 ha de forêts pour installer une seconde usine photovoltaïque en déposant en septembre 2023 un permis de construire.



Comment réagir ?

Forte du soutien du Conseil départemental et de la présidente du PNRCQ, l'AELC sollicite les élus, maires et conseillers municipaux pour donner leur avis sur ce nouveau projet (les communes concernées sont au nombre de 7 : Cabrerets, Sauilac-sur-Célé, Tour-de-Faure, Saint-Cirq Lapopie, Saint-Martin Labouval, Cénevières, Crégols). L'AELC les invitent tout particulièrement à se réunir et partager leurs points de vue avec ceux qui se sont déjà engagés pour la sauvegarde de la biodiversité entre Lot et Célé.
L'AELC lance également un appel à nos députés et sénateurs pour sauver les espaces naturels du Lot, tout particulièrement dans le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.
Cet appel relayé dans les média locaux, **MediaLot**, ou **La Dépêche** (retrouvez ces articles en ligne) va également servir à rassembler et mobiliser tous ceux qui veulent préserver la richesse naturelles (faune, flore, racines historiques, et économie agricole locale).

La production d'énergie renouvelable ne peut se faire au détriment des espaces naturels et cultivés. C'est sur les zones stériles et sur les toits des bâtiments que les panneaux photovoltaïques ont leur place et leur utilité.



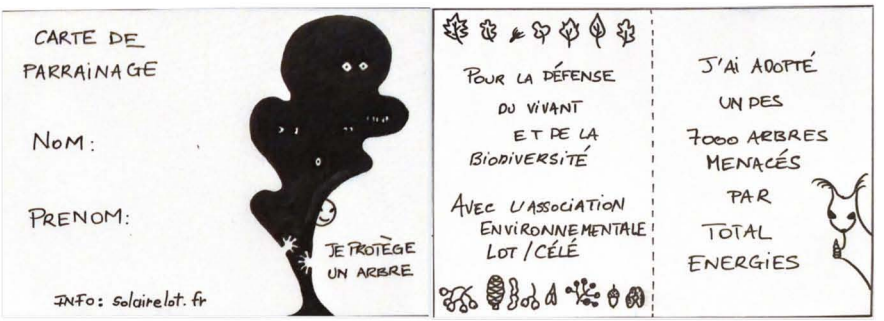
Adopte un arbre

Informer, convaincre...

l'AELC poursuit ses actions d'information et de sensibilisation jusqu'au printemps 2024

Le **Samedi 9 mars,** l'AELC sera sur le **marché de Figeac** et présentera ses actions **contre les projets de parc photovoltaïques** sur le causse de Tour-de-Faure.

C'est tout un système économique qui sera touché à cause des conséquences sur l'agriculture locale (renchérissement du prix du foncier) et des conséquences sur l'activité touristique de notre belle région.
D'autres solutions existent pour produire de l'énergie photovoltaïque !



Nos arbres sont encore debout !

Pour les protéger, vous pourrez en adopter un symboliquement.

Soyons nombreux à soutenir cette démarche ce jour-là !

Plus que jamais, nous surveillons nos arbres !
Il nous semble nécessaire d'accroitre notre vigilance dans cette période incertaine. Cette surveillance du site est l'affaire de tous.
Avant toute opération, une autorisation de défrichement doit être affichée **en mairie et sur le site 15 jours avant le début des travaux**. En cas d'infraction, prenez des photos (en mairie et sur le site). Nous ferons constater par un huissier pour engager un référé.
Prévenez Jean-Luc Gaffard (06 42 52 88 11) ou Sébastien Garreta (07 84 37 89 77)

AELC

Mairie de Cénevières 163, route de Saint-Martin 46330 CENEVIERES